

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 ET DE LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE N°1 DU PLUi DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 VALLEES

Par arrêté du Président de la Communauté de Communes des Quatre Vallées n°25/05A en date du 8 décembre 2025, une enquête publique est prescrite sur les dossiers de modification de droit commun n°2 (divers ajustements règlementaires) et de Déclaration de Projet emportant Mise en compatibilité (DPMEC) n°1 (Sucrerie de Corbeilles) du PLUi.

L'enquête publique se déroulera pendant 17 jours, du 7 janvier 2026 à 9h au 23 janvier 2026 à 16h.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Patrice GRELICHE en qualité de commissaire enquêteur.

La MRAe Centre Val de Loire ne s'étant pas prononcée dans le délai réglementaire de deux mois sur les examens au cas par cas ad hoc, réalisés par la collectivité compétente, son avis est réputé favorable. En conséquence, les deux procédures n'ont pas été soumises à évaluation environnementale.

Les pièces du dossier de chaque procédure d'évolution du PLUi des Quatre Vallées, sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.cc4v.fr/> ; en version papier et sur poste informatique, aux jours et horaires suivants :

COMMUNE	ADRESSES DU LIEU D'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DU LIEUX D'ACCÈS A L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	
			Dates	Heures
Ferrières-en-Gâtinais	Communauté de Communes des 4 Vallées, 15 rue Gérard Paris	Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h	Mercredi 7 janvier 2026	De 9h à 12h
		Le vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h	Vendredi 23 janvier 2026	De 14h à 16h

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par voie postale – toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Monsieur le Commissaire enquêteur, 15 rue Gérard Paris – 45210 FERRIERES-EN-GÂTINAIS ;
- Par voie électronique – les observations et propositions pourront être envoyées par courriel à l'adresse suivante : urbanisme.plui@cc4v.fr
- Par écrit – aux horaires d'ouverture au public de chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Les observations et propositions pourront être consignées directement dans les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par Monsieur le Commissaire enquêteur;
- Par écrit et par oral – auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences dans le lieu d'enquête publique, telles que précisées ci-dessus.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique. Des informations supplémentaires sur le dossier soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du service urbanisme (tél : 0238260270 ; courriel : urbanisme.plui@cc4v.fr). Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Communauté de Communes, ainsi qu'à la Préfecture du Loiret, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à date de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an sur le site internet de l'intercommunalité : <https://www.cc4v.fr/>

A l'issue de l'enquête publique, pourra être décidé l'approbation ou le refus de chacune des procédures d'évolution du PLUi des Quatre Vallées. Ces décisions seront formalisées par une délibération du Conseil Communautaire.